



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 11 DECEMBRE 2015 à 20h30

**PRESENTS** : Mme PEYRIDIEUX Paquerette, Maire – M. BORDET Cédric, 1<sup>er</sup> adjoint – M. FURLAN Umberto, 2<sup>o</sup> adjoint – M. MANIERE Alain – M. GADEAUD Didier – Mme FEREOLE Françoise - Mme NAUZE Edith - Mme LAUBA Marie-Noëlle - M. FAIJAN Daniel - Mme NAUDY Marie-Christine – M. FUNK Jean-Jacques – Mme LEROUX Jacqueline – Mme BAUDRY Véronique – Conseillers Municipaux.

**EXCUSES** : RIBERAUD Wilfried (pouvoir à M. FURLAN) - M. MALEVRE Yannick

**SECRETARE DE SEANCE** : Madame FEREOLE est nommée secrétaire de séance. Madame FEREOLE et Monsieur FAIJAN contestent le dernier compte rendu par des polémiques. Madame le Maire rappelle que le compte rendu a été envoyé le 10 novembre 2015 et que ces observations auraient pu être discutées avant la réunion. Elle rappelle que dans les communes de moins de 3500 habitants, le compte rendu doit permettre de comprendre le sens des délibérations et n'a pas à transcrire les polémiques. Elle met donc le compte rendu au vote malgré les protestations de Mme FEREOLE et M. FAIJAN. Le compte rendu est approuvé à la majorité. Mme FEREOLE jette le cahier où elle n'a marqué aucune observation. Elle est remplacée par Mme NAUZE Edith.

### ORDRE DU JOUR

#### **I – SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE VELO ROUTE ET LA VOIE VERTE (V90) (DELIB\_2015\_41)**

Madame le Maire expose que dans le cadre du vélo route et voies vertes, l'itinéraire cyclable V90 « Vallée de l'Isle » va traverser notre commune par la rue de la Marne, la route de l'Ecluse, la route du Baronneau, la route des Chalbats pour rejoindre la commune de Porchères. La convention signée entre la commune et le Conseil Départemental stipule que le département assurera la signalétique et le Maire s'engage, au titre de ses pouvoirs de police, à signaler toute modification de circulation et à entretenir les routes.

Après avoir pris connaissance des documents présentés, le Conseil Municipal approuve à la majorité ce projet et autorise Madame le Maire à signer cette convention (10 voix pour et 4 abstentions).

#### **II - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT « COMPTEURS COMMUNICANTS » MIS EN PLACE PAR GRDF (DELIB\_2015\_42)**

De 2017 à 2022, les compteurs de gaz vont être changés pour mettre en place des compteurs communicants. Ceux-ci ont un objectif double. Il s'agit d'améliorer la qualité de la facturation et la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels et développer la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation.

La mise en œuvre de ces compteurs communicants nécessite de poser un concentrateur sur le point le plus haut de la commune. Une convention de partenariat avec GRDF doit être signée.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité ce projet et autorise Madame le Maire à signer la dite convention (10 voix pour, 4 abstentions).

#### **III – SIGNATURE DE L'ACTE AUTHENTIQUE AVEC FACULTE DE SUBSTITUTION POUR LA VENTE DU CHEMIN SITUÉ DANS L'EMPRISE DE LA GRAVIÈRE (DELIB\_2015\_43)**

Un compromis de vente a été signé le 20 avril 2010 avec le Groupe GARANDEAU pour une portion d'un chemin communal d'une superficie de 12a 80ca situé dans l'emprise de la gravière et ce pour la somme de 5 000 €. Le Conseil Municipal autorise à la majorité Madame le Maire à signer l'acte notarié avec faculté de substitution pour la vente de ce chemin.

#### **IV – ETAT DES RESTES A REALISER 2015**

Madame le Maire présente l'état des restes à réaliser en investissement qui figureront le compte administratif 2015 et propose de réaliser l'emprunt de 40 000 € prévu au budget 2015, permettant ainsi de refaire un peu de trésorerie pour le prochain budget. Une proposition a été présentée par le Crédit Agricole d'Aquitaine à un taux de 1.41 % sur 10 ans.

A la demande de Monsieur FAIJAN, Madame le Maire rappelle les emprunts déjà souscrits :

- emprunt de 247 000 € à 2.96 % souscrit en janvier 2015 pour une durée de 20 ans : emprunts renégociés comportant emprunts pour le foyer, la station d'épuration et 100 000 € pour les travaux d'aménagement des réseaux à Jamayau et aménagement sécuritaire de la D10 et les vestiaires.
- emprunt de 100 000 € à 2.70 % souscrit en mai 2014 sur une durée de 7 ans (fin 2020) : travaux sécuritaires de la rue de Verdun.

Le Conseil Municipal approuve par 10 voix pour et 4 contre la souscription de cet emprunt auprès du Crédit Agricole d'Aquitaine. (DELIB\_2015\_44)

Le Conseil Municipal approuve par 10 voix pour et 4 contre l'état des restes à réaliser 2015 qui s'établit comme suit (DELIB\_2015\_45) :

#### **DEPENSES**

- Extension des réseaux eau et assainissement..... 7 342.00 €
- Etude carte communale..... 642.00 €
- Travaux parvis de la mairie..... 54 000.00 €
- Honoraires Azimut..... 3 000 00 €
- Barrière de sécurité espace du vieux chêne..... 600.00 €

#### **RECETTES**

- Subvention DETR..... 9 253.65 €
- Subvention CAB..... 15 019.00 €
- Emprunt..... 40 000.00 €

#### **V - SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : AVIS POUR L'EXTENSION DE LA CALI ET DELIBERATION CONCERNANT LA DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL**

Le schéma départemental de coopération intercommunale répond aux principes de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation des Territoires de la République). Ce schéma qui sera arrêté au plus tard le 31 mars 2016 détermine l'avenir et le périmètre de nos intercommunalités, des pôles d'équilibres territoriaux et ruraux et des syndicats. Le Préfet aura jusqu'au 31 juin 2016 pour notifier les arrêtés de projets de périmètres (fusion, transformations, modifications, dissolutions). Ils seront arrêtés au plus tard le 31 décembre 2016.

**FUSION CALI** : Le Conseil Municipal se joint à la décision prise à l'unanimité des communes de la CALI pour signifier que l'équilibre territorial devrait se faire directement avec la fusion des communautés de communes de St Emilion, du Sud Libournais, du Fronsadais et d'une partie du Brannais avec la CALI.

#### **DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION (DELIB\_2015\_46)**

Madame le Maire expose que l'assemblée délibérante du Syndicat Intercommunal d'Electrification a émis le 24 novembre 2015, à l'unanimité des communes, un avis défavorable quant à la dissolution de ce syndicat prévu dans ce nouveau schéma départemental de coopération intercommunale. Elle rappelle que ce syndicat créé en 1927 affecte en totalité la taxe sur la consommation finale d'électricité qu'il perçoit en subventionnant nos travaux d'éclairage public, de basse et moyenne tension.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis défavorable quant à l'article 24 du projet du SDCI en date du 8 octobre 2015 et réclame le maintien du Syndicat Intercommunal d'Electrification de Saint Philippe d'Aiguille.

DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE L'ISLE (DELIB\_2015\_47)

L'assemblée délibérante de ce syndicat souhaite conserver ses compétences eau et assainissement jusqu'en 2020 et ne souhaite pas être fusionné avec les services de la CALI en 2017.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision.

VI - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

• MISE EN PLACE DU PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE (TIPI) ET PRELEVEMENT POUR LA CANTINE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016

1<sup>er</sup> janvier 2016. Les parents d'élèves pourront régler les frais de cantine scolaire par carte bancaire sur le site de la DGFIP, par prélèvement, par chèque ou numéraire directement à la trésorerie de Coutras. La régie « cantine » sera supprimée.

• SECURITE INCENDIE ET ACCESSIBILITE SALLE DES APS

Le Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours de Bordeaux a confirmé par écrit un avis favorable sur l'aménagement de la salle recevant les enfants dans le cadre des activités périscolaires.

• AGENDA D'ACCESSIBILITE

Ce document a été approuvé par les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

• TRANSPORT SCOLAIRE

Pour éviter d'engager la responsabilité de la commune, Madame le Maire informe qu'elle a validé le circuit du transport scolaire établi par la CALI suite aux problèmes de sureffectif. Il respecte la législation en vigueur. Cependant, Monsieur le Maire de Porchères a validé un autre circuit qu'il a lui-même établi mais qui présente des problèmes de sureffectif.

• TERRAIN RUE DE L'ISLE

Suite à la décision prise en dernier conseil municipal et conformément aux directives du receveur, nous devons prendre en charge les frais de notaire et de bornage que les acquéreurs reverseront sous la forme d'une vente.

• CABINE TELEPHONIQUE

D'ici le 31 décembre 2017, toutes les cabines téléphoniques seront supprimées. Nous avons été avisés que la nôtre le sera en conséquence.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 25